

# FRAIS ET TAXES LIÉS AU PERMIS DE CONSTRUIRE

## Nouvelles constructions :

Taxes	Montant ou ‰	Article et règlement
* Permis de construire	1‰ de la valeur de la construction (min. Fr. 100.00)	Art. 99 du RPE*
* Eau potable	6,25 ‰ de la valeur des travaux annoncés ramené à l'indice 100/1990	Art. 40 du règlement communal sur la distribution de l'eau
* Épuration	Forfait de Fr. 5'000.00 par unité locative habitable	Art. 41 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
* Frais administratifs	Varie selon la complexité de traitement du dossier	Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions
Rachat places protégées	Compétence cantonale	Article premier des directives du 1 <sup>er</sup> juillet 1998, concernant le montant des contributions de remplacement liées aux dérogations à l'obligation de construire des abris de protection civile.
Emoluments pour autorisations et préavis cantonaux	Variables	Règlement cantonal fixant les émoluments en matière administrative
Frais de publications de l'avis d'enquête dans la FAO et le journal local	Variables	Art. 99 du RPE*

## Transformations :

Taxes	Montant ou ‰	Article et règlement
* Permis de construire	1‰ de la valeur de la construction (min. Fr. 100.00)	Art. 99 du RPE*
* Eau potable	2,5‰ de la valeur des travaux annoncés ramené à l'indice 100/1990	Art. 41 du règlement communal sur la distribution de l'eau
* Frais administratifs	Varie selon la complexité de traitement du dossier	Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions
Emoluments pour autorisations et préavis cantonaux	Variables	Règlement cantonal fixant les émoluments en matière administrative
Frais de publications de l'avis d'enquête dans la FAO et le journal local	Variables	Art. 99 du RPE*

\* Règlement sur le plan d'extension et la police des constructions de la commune de Cudrefin

\* Compétence communale

Liste non exhaustive